RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION MUNICIPALE n°2023- 151

Convention de formation pour les membres du CST

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020.05.27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'assurer la formation professionnelle de 9 membres des comité social technique,

Considérant les propositions de formation établies par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que cette offre répond de manière pertinente aux besoins et qu'elle est conforme à une bonne utilisation des deniers publics,

Vu le budget communal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de formation pour la réalisation de l'action de formation pour les membres du CST avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

ARTICLE 2 : Dit que le coût de ces actions de formation s'élève à 3 000 euros net de toutes taxes.

ARTICLE 3 : Précise que la formation s'effectuera du 6 au 10 novembre 2023.

ARTICLE 4 : Qu'il sera rendu compte de la signature de cette convention lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 15 mai 2023,

Christian DEMUYNCK

Maire

MAIRIE de NEUILLY-PLAISANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Seine-St-Denis

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 23 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230517-DM-DRH-2023151-AR
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023